

APPEL
À CANDIDATURES
→ 2016

CHALEUR RENOUEVABLE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE



APPEL À CANDIDATURES → 2016

CET APPEL À CANDIDATURES (AAC) VISE À SOUTENIR LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES ASSOCIÉES OU PAS À UN RÉSEAU DE CHALEUR.



RÉSEAU DE CHALEUR



La commune de Pernay (37) a créé un réseau de chaleur pour alimenter ses bâtiments. Le réseau est alimenté gracieusement, par la chaleur issue du méthaniseur d'un exploitant agricole implanté sur la commune. Au total ce réseau de chaleur permet d'alimenter 6 bâtiments communaux (2232 m²) et valorise 11,2 TEP EnR, tout en évitant l'émission d'environ 30 tonnes d'équivalent CO₂ / an. **Économie annuelle sur la facture énergétique : 7 200 €.**

AIDE FINANCIÈRE ATTRIBUÉE :
67 280 €



SOLAIRE THERMIQUE



Dans le cadre de la réhabilitation de 86 logements sociaux dans le quartier Lauillère à La Châtre (36), l'Office Public de l'Habitat, d'Aménagement et de Construction de l'Indre a installé des capteurs solaires thermiques (104 m²) de surface utile dédiés à la production de l'eau chaude sanitaire. Cette installation va permettre d'éviter chaque année l'émission de 10 tonnes d'équivalent CO₂ et de valoriser 5 TEP EnR. **Économie annuelle sur la facture énergétique : 2600 €.**

AIDE FINANCIÈRE ATTRIBUÉE :
50 613 €

UN DES OBJECTIFS EST DE PORTER À

23 % en 2020

la part des énergies renouvelables (EnR)
dans la consommation d'énergie finale.

soit 13 % de plus
qu'en 2005

→ PROJETS ÉLIGIBLES

Les projets éligibles dans le cadre de cet Appel à Candidatures sont les installations produisant de la chaleur à partir des technologies suivantes :

- **Les chaudières biomasse** à alimentation automatique (sont exclues de ce dispositif les installations de cogénération ainsi que les chaudières à pellets),
- **Les installations de géothermie** sur aquifère profond ou assistées par pompe à chaleur (sur nappe, sur sondes) ainsi que les installations de récupération d'énergie sur eau usée,
- **Les installations solaires thermiques** de production d'eau chaude sanitaire.

Pour la biomasse, il est conseillé de se fournir en plaquette forestière chez un adhérent de la charte de qualité "Énergie Bois Région Centre".

- **Les réseaux de chaleur** associés (création ou extension) à ces moyens de production ou valorisant une chaleur issue d'installation de méthanisation, une chaleur « fatale » issue des usines d'incinération d'Ordures Ménagères ou de process industriels sont également éligibles à condition dans ces deux derniers cas que leur pérennisation soit étudiée en cas d'extinction de ces sources. On entend par réseau de chaleur, les canalisations servant au transport d'énergie thermique du lieu de production au pied des bâtiments. Les réseaux de distribution à l'intérieur des bâtiments sont exclus de ce dispositif.
- **Les installations de récupération de chaleur fatale** dans le cadre de la valorisation vers un réseau de chaleur externe ou réseau technique interne d'un site industriel.

→ BÉNÉFICIAIRES

Est éligible à cet Appel à Candidatures (AAC) l'ensemble des maîtres d'ouvrages à l'exclusion des porteurs de projets pouvant bénéficier du crédit d'impôt.

→ AIDE FINANCIÈRE

L'aide apportée dans le cadre de cet Appel à Candidatures sera calculée proportionnellement à la quantité d'énergie renouvelable produite ou valorisée, exprimée en TEP.

1 TEP
=
1 TONNE ÉQUIVALENT PÉTROLE
=
11 600 kWh

Selon la taille du projet, une analyse économique pourra être réalisée par l'ADEME à partir des données financières qui sont obligatoirement renseignées dans la fiche d'instruction.

- Les aides de l'ADEME ne sont pas cumulables avec les Certificats d'Économie d'Énergie.
- Quant aux aides de la Région Centre-Val de Loire, le cumul reste possible.
- Les aides attribuées seront conformes à l'encadrement communautaire des aides d'État et aux systèmes d'aides des deux partenaires (ADEME, Région Centre).



GÉOTHERMIE



Dans le cadre de la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) à Meung sur Loire (45), le maître d'ouvrage (SNC Meung sur Loire EHPAD) a mis en place une installation de géothermie sur nappe superficielle assistée par pompe à chaleur pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le rafraîchissement. L'établissement (6 464 m²) a une capacité totale de 132 lits. Cette opération permettra d'éviter chaque année l'émission de 133 tonnes d'équivalent CO₂ et de valoriser 45 TEP EnR. **Économie annuelle sur la facture énergétique : 13 200 €.**

AIDE FINANCIÈRE ATTRIBUÉE :
113 547 €

→ MODALITÉS DES CANDIDATURES

→ Les candidats sont invités à :

prendre contact avec l'ADEME préalablement à tout dépôt de dossier

afin de valider l'éligibilité du projet et, en fonction de la taille du projet, de déterminer les éléments techniques nécessaires à son instruction.

→ **L'instruction du dossier** permettra de définir le montant de l'aide et pourra être effectuée dès l'étape « Avant Projet Sommaire » du projet sur présentation d'une étude de faisabilité. Cependant, le maître d'ouvrage peut également déposer son dossier lors d'une étape ultérieure d'avancement de son projet mais, dans tous les cas, **avant toute commande de matériels.**

→ **Les installations projetées devront respecter les lois et normes en vigueur.** Le fait pour un candidat d'être retenu dans le cadre de « l'Appel à Candidatures » ne le dispense pas d'obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires.

Les projets éligibles seront retenus selon des critères de performances spécifiques à chaque technologie et dans la limite du budget disponible pour chaque "Appel à Candidatures".



BOIS ÉNERGIE



L'Institut Médico-Éducatif (IME) - Le hameau des bois du Seigneur - a décidé d'installer une chaufferie bois et un réseau de chaleur afin d'alimenter en chauffage et eau chaude sanitaire les 11 bâtiments (5673 m²) de son site à Vernouillet (28). La chaudière bois de 200 kW associée à un petit réseau de chaleur de 40 m vont permettre de valoriser annuellement 47 TEP de biomasse et d'éviter l'émission de 118 tonnes d'équivalent CO₂. **Économie annuelle sur la facture énergétique : 14 600 €.**

AIDE FINANCIÈRE ATTRIBUÉE :
80 751 €

CANDIDATURES

EXEMPLE DE CALCUL D'AIDE FORFAITAIRE :

CLÔTURE DES
CANDIDATURES
29 avril /
16 sept. 2016

→ **Installation collective de production d'eau chaude** sanitaire à partir de capteurs solaires thermiques permettant de valoriser 3 TEP EnR / an (soit environ 90 m²):

Forfait minimal 575 € / TEP x 3 TEP x 20 ans

=
575 x 3 x 20

=
34 500€

LES CONDITIONS TECHNIQUES D'ÉLIGIBILITÉ AUX AIDES SONT DÉCRITES DANS LA MÉTHODE DE CALCUL DU NIVEAU D'AIDE FONDS CHALEUR RENOUVELABLE, DISPONIBLE SUR DEMANDE AUPRÈS DE L'ADEME CENTRE-VAL DE LOIRE.

PAR AILLEURS, LES AIDES SONT ÉGALEMENT SOUMISES AUX ÉCO-CONDITIONS SUIVANTES :

→ Performance du bâtiment :

- bâtiment neuf RT 2012
- bâtiment existant, étiquette énergétique du niveau classe C ou amélioration du bâti conduisant à une réduction du besoin d'au moins 15 %

→ Temps de retour brut du surcoût d'investissement solution EnR comparée à une solution fossile :

- 5 ans avec subvention < bâtiment neuf < 40 ans sans subvention
- 5 ans avec subvention < bâtiment existant < 30 ans sans subvention



POUR RETIRER
UN DOSSIER
DE DEMANDE
DE SUBVENTION :

ADEME Direction Régionale Centre-Val de Loire
david.magnier@ademe.fr
22 rue Alsace Lorraine CS 45805
45058 Orléans Cedex 1
Tél. : 02 38 24 09 12

**Contrats de plan
ÉTAT-RÉGION**
Cohésion territoriale
2015 - 2020

